



Envoyé en préfecture le 12/07/2017

Reçu en préfecture le 12/07/2017

Affiché le 12/07/2017

**SLO**

ID : 06120011505-20170711-D2017\_75-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - CURETTI - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

*Mme Sophie GILBERT a donné procuration à M. Noël MEYSSONNIER*

N° 2017/75

**Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : tarifs 2017**

Vu l'arrêté de monsieur le Président du Département du Tarn portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à l'EHPAD Résidence La Grèze en date du 30 juin 2017,

Monsieur le Président détaille aux membres de l'Assemblée les tarifs 2017 de l'EHPAD Résidence « la Grèze » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +)	=	52,09 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans)	=	68,72 €
Hébergement temporaire	=	57,30 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	18,94 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	12,02 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	5,10 €

Concernant les tarifs journaliers, l'ordonnance n°2005-1477 du 1<sup>er</sup> décembre 2005, interdit l'application de la rétroactivité. Les tarifs ont donc été calculés avec intégration du manque à gagner des 6 premiers mois et donc les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2017 sont les suivants :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +)	=	53,60 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans)	=	70,68 €
Hébergement temporaire	=	58,97 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	18,50 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	11,49 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	4,82 €

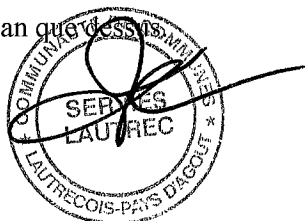
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2017 applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 de l'EHPAD « Résidence La Grèze » comme détaillés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 12 juillet 2017.



Le Président

Raymond GARDELLE

